



# SÉLECTION PROFESSIONNELLE DE FORMATEUR 2018

## LA DAP TOUCHE LE FOND !

Par note DAP du 16 Janvier 2018, relative à l'ouverture de la sélection professionnelle de formateur, l'ensemble des personnels a pu procéder aux modalités d'inscription que nous connaissons toutes et tous aujourd'hui via le portail intranet Justice.

La transmission vers le serveur central semble s'être bien opérée, les convocations bien établies et ventilées auprès des services gestionnaires, qui ont la charge de les transmettre aux postulants pour se présenter à l'examen.

Pour autant, **FO Pénitentiaire** constate une fois de plus la carence administrative de la Direction de l'Administration Pénitentiaire quant à la gestion des concours ou des examens professionnels ! La problématique des effectifs se pose tout autant dans la filière des personnels de surveillance que dans toutes les autres filières du Ministère de la Justice ! Quand on presse comme un citron des personnels en sous-effectif chronique, l'erreur humaine est bien malheureuse mais elle existe.

### QUEL EST LE LIEN AVEC NOTRE SELECTION PROFESSIONNELLE DE FORMATEUR ?

Il se trouve qu'un certain nombre de collègues, pourtant bien inscrits, récépissé en poche, n'ont pu se présenter à l'examen faute de convocation non notifiée par leur service de gestion RH !!

Où est l'équité de traitement envers tous les candidats dans ce contexte ? Sachant qu'une seule sélection par an est proposée aux personnels souhaitant s'investir dans la filière de formateur ! Il n'est absolument pas acceptable de bafouer de la sorte des agents en les laissant sur la touche par une faute administrative clairement établie !

Tous les personnels pénitentiaires doivent pouvoir compter sur une gestion rigoureuse de leur carrière administrative de la DAP, en bénéficiant de leurs droits les plus élémentaires.

**FO Pénitentiaire** exige que la Direction de l'Administration Pénitentiaire prenne ses responsabilités et rétablisse cette situation au bénéfice des personnels inscrits mais non convoqués afin qu'ils puissent tenter leur chance en passant les épreuves de cette sélection professionnelle !

**Le Syndicat National Pénitentiaire FORCE OUVRIÈRE usera de toutes ses forces et de toutes les opportunités administratives qui seront possibles jusqu'aux instances juridictionnelles pour défendre les agents pénalisés.**

FO Pénitentiaire – le 01 juin 2018



**Par, Pour et avec VOUS !!!**

• Membre de l'Union des Syndicats FO des Personnels du Ministère de la Justice •

